

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} Décembre 2021

~~~~~

Date d'affichage

1<sup>er</sup> Décembre 2021

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 29

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – VIRASSAMY PADEYEN –  
DUBOIS - LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON - LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2021/59 – OBJET : SAINT-MEMMIE « VILLE AMIE DES ENFANTS »
ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026
POUR L'ENFANCE & LA JEUNESSE
SIGNATURE DE LA CONVENTION « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

**N° 2021/59 – OBJET : SAINT-MEMMIE « VILLE AMIE DES ENFANTS »
ADOPTION DU PLAN D’ACTION MUNICIPAL 2020/2026
POUR L’ENFANCE & LA JEUNESSE
SIGNATURE DE LA CONVENTION « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 20.1913 du 23 Septembre 2020 le souhait de la Ville de Saint-Memmie de devenir partenaire d’UNICEF France et d’obtenir le titre « Ville amie des enfants ».

En date du 30 Août 2021, la Commission d’attribution UNICEF France a décerné à la Commune de Saint-Memmie, le titre « Ville amie des enfants » pour la période 2020/2026.

Dans le cadre de sa candidature, la Ville de Saint-Memmie a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d’action municipal pour l’enfance et la jeunesse sur la base des propositions d’engagements et de recommandations présentées dans le guide Ville amie des enfants.

Ce plan d’action, affirmant notre forte ambition pour les enfants et les jeunes de notre commune, est établi selon cinq axes, dans lesquels se décline ensuite notre action municipale :

Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité :

- Choisir d’investir dans la petite enfance et l’accompagnement des parents.

Affirmer sa volonté de lutter contre l’exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l’égalité :

- Assurer l’accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés.

Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes du territoire :

- Décloisonner l’éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire.
- Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l’adolescence.

Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l’engagement de chaque enfant et jeune :

- Faire vivre des formels et informels de consultation et d’expression pour tous les enfants et les jeunes pour les associer aux projets de ville.
- Participer à la consultation nationale des 6/18 ans.

Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l’enfant en France et dans le Monde :

- Elaborer une vision commune et partagée de la place de l’enfant dans la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le plan d’action municipal 2020/2026 pour l’enfance et la jeunesse sur lequel la commune s’est engagée afin de procéder à la signature de la Convention de partenariat et la charte « Ville amie des enfants » liant la Commune et UNICEF France.

- Vu la délibération n° 20.1913 portant candidature de la Ville de Saint-Memmie au titre « Ville amie des enfants »,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'attribution d'UNICEF France en date du 30 Août 2021,
- Vu le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse de la Ville de Saint-Memmie,
- Vu la convention de partenariat liant la Ville de Saint-Memmie et UNICEF France pour le mandat 2020/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ **ADOpte** le plan action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.
- ⇒ **APPROUVE** la convention de partenariat avec UNICEF France et la charte ci-annexées.
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **9 Décembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN